

Rapport Annuel de la CCE pour 1995

Rapport du CCPM

Le Comité consultatif public mixte (CCPM), de pair avec le Conseil des ministres et le Secrétariat, est un élément constitutif de la Commission de coopération environnementale.

Il s'agit probablement de la première organisation internationale créée en vertu d'un accord intergouvernemental à accueillir un mécanisme consultatif de citoyens indépendants au sein de sa structure officielle.

Le CCPM est constitué de 15 membres, soit cinq de chacun des trois pays, nommés par leurs gouvernements respectifs. Il fonctionne de façon autonome, en tant qu'organe transnational. Ses membres exercent leur fonction indépendamment de toute autorité extérieure. Leur rôle consiste à formuler au Conseil le meilleur avis qui soit sur toutes questions visées par l'Accord.

Au cours de sa première réunion, tenue à Washington en juillet 1994, le CCPM a adopté l'énoncé de perspectives qui définit son mandat et son rôle. Cet énoncé dresse également la liste des objectifs que le CCPM s'est lui-même fixés et à la lumière desquels il s'attend à ce que son travail soit jugé.

En vue de concrétiser ces perspectives, le Comité a deux responsabilités essentielles et complémentaires. La première consiste à formuler des recommandations au Conseil et à fournir des informations au Secrétariat. La seconde est de servir de prolongement de la Commission auprès du public, c'est-à-dire de lien entre la population et les organisations intéressées à la santé de l'environnement en Amérique du Nord.

Avis au conseil

En tant qu'organe autonome, le CCPM formule des avis précis au Conseil. Chaque avis est discuté et élaboré au cours d'une réunion du Comité et son président le soumet ensuite au Conseil.

Durant sa première année d'activité, le CCPM a soumis des avis officiels sur huit sujets, allant de l'extension de l'ALENA (une idée que le Comité a saluée, tout en insistant sur la nécessité d'une accession simultanée à la relation de coopération créée aussi bien par l'accord environnemental que par l'accord commercial) à l'élaboration de lignes directrices relatives à la mise en oeuvre des articles 14 et 15 concernant l'application de la législation.

À l'occasion de la session qu'il a tenue en octobre 1995, à Oaxaca, le Conseil a exprimé son appréciation au sujet de l'avis que lui a soumis le CCPM et a témoigné sa confiance à l'égard du Comité. Le Conseil lui avait demandé de formuler des recommandations sur la création du Fonds nord-américain pour l'environnement, sur la mise en application des

conclusions du Rapport sur la mort d'oiseaux migrateurs au réservoir Silva ainsi que sur le Programme de la Commission pour 1996. Le Comité a soumis des recommandations au Conseil sur tous ces sujets en décembre 1995 et ils seront au coeur des délibérations du CCPM pendant un certain temps. Les avis du CCPM au Conseil sont des documents publics qu'il est possible de consulter en en faisant la demande à la Commission de coopération environnementale.

Sensibilisation du public

Il est très important, aux yeux de ses membres, que le CCPM agisse de façon ouverte, qu'il soit réceptif à toutes les opinions que le public exprime et qu'il s'emploie activement à promouvoir la transparence et le dialogue. À sa première session, le Comité a par conséquent décidé que ses réunions seraient publiques, c'est-à-dire ouvertes à toute personne ou organisation intéressée.

Il a également convenu de l'importance de consulter officiellement un plus large public sur des sujets d'intérêt et des questions de principe clés. Au cours de sa première année d'activité, le CCPM a organisé la première consultation trinationale officielle sur une question liée à l'environnement. Au nom de la Commission, le CCPM a convié le public concerné à exprimer son opinion au sujet des lignes directrices de procédure facilitant la représentation des organisations non gouvernementales au sujet des questions visées par les articles 14 et 15 de l'Accord.

En plus de solliciter les commentaires du public sur une ébauche des procédures en question, le CCPM a collaboré avec le Conseil en vue d'organiser la réunion des ministres avec les représentants du public, dans le cadre de la session annuelle de la Commission tenue à Oaxaca, au Mexique, en octobre dernier. En 1996, le Comité organisera la séance publique du Conseil à Hamilton, en Ontario.

La voie de l'avenir

L'Accord prescrit que le CCPM doit se réunir une fois par an. Cependant, au cours de sa première année d'activité, le Comité s'est donné un rôle beaucoup plus dynamique. Avec l'aide du Secrétariat, le CCPM a mis sur pied le premier processus de consultation à l'échelon nord-américain et y a participé. Il a aussi pris part à des sessions des représentants suppléants du Conseil afin d'exprimer son point de vue sur des questions de principe et des programmes de la CCE, de même qu'à l'organisation des sessions annuelles de la Commission.

Le Comité a l'intention de continuer de jouer un rôle aussi actif que possible en s'acquittant de ses responsabilités, qui consistent à formuler des avis et à sensibiliser le public. À mesure que la Commission de coopération environnementale tirera de précieuses leçons de l'expérience acquise au cours de sa première année de fonctionnement, le CCPM deviendra un membre de plus en plus actif et efficace au sein de cette institution unique et prometteuse.

Jacques Gérin
Président (1995)

Énoncé de perspectives du CCPM

Le Comité consultatif public mixte (CCPM), de pair avec le Conseil des ministres et le Secrétariat, est un élément constitutif de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'ALENA, une institution unique en son genre dont le mandat lui permet de saisir une occasion à caractère historique.

L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) a créé un précédent, car il s'agit du premier accord officiel en matière d'environnement à être conclu parallèlement à un accord commercial. Quant à la Commission, qui a été constituée en vertu de l'ANACDE, elle a aussi créé un précédent en accueillant un groupe consultatif non gouvernemental au sein de ses éléments.

Le CCPM a été conçu comme un mécanisme de concertation chargé de formuler des recommandations au Conseil dans le cadre de ses délibérations et de conseiller le Secrétariat en matière de planification et de fonctionnement.

Nous avons pour but de promouvoir la coopération à l'échelon du continent dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, et de veiller à ce que le public participe de façon active et que la Commission, dans son ensemble, fasse preuve de transparence.

Bien qu'étant originaires de trois pays différents et rattachés à des institutions distinctes, nous sommes membres du CCPM à titre individuel et en tant que citoyens du continent nord-américain qui se sont conjointement donnés pour mission de protéger et d'améliorer notre environnement commun et d'établir une société durable.

Le CCPM visera à s'imposer comme un chef de file et à contribuer de manière constructive à la création d'un modèle trinational de coopération, de regroupement d'opinions et de résultats obtenus par consensus. Le CCPM est en fait un modèle pour l'avenir, dans le cours d'un processus sans précédent qui offre une occasion unique de progresser dans la voie de la concertation.

Le 26 juillet 1994
Washington, D.C.

CANADA

T. M. (MIKE) APSEY
Council of Forest Industries
President & Chief Executive Officer

MICHAEL E. CLOGHESY
Centre patronal de l'environnement du Québec
Président

LOUISE COMEAU
Sierra Club of Canada
Climate Change Coordinator

JACQUES GÉRIN
Hatch & Associés Inc.
Président

ROSEMARIE KUPTANA
Inuit Tapirisat of Canada
President

MEXIQUE

JORGE A. BUSTAMANTE
El Colegio de la Frontera Norte, A.C.
Presidente

IVAN RESTREPO
Centro de Ecología y Desarrollo, A.C.
Director

MARÍA CRISTINA CASTRO
Coordinación Estatal de Desarrollo Municipal
Coordinadora General

GUILLERMO BARROSO MONTULL
Sector Empresarial Mexicano
Representante

FRANCISCO JOSE BARNES DE CASTRO
Instituto Mexicano del Petróleo
Director general

ÉTATS-UNIS

PETER BERLE
National Audubon Society
President and C.E.O.

DAN MORALES
Attorney General
Natural Resources Division

JONATHAN PLAUT
AlliedSignal Inc.
Director, Environmental Quality

JEAN RICHARDSON
The University of Vermont Environmental Program
Director, EPIC Project

JOHN D. WIRTH
North American Institute
President